

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 44**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action collective d'éducation à la Santé (ACCES) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association de formation pour la Coopération et promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
04.13.31.73.76**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par l'Association de Formation pour la Coopération et Promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM). L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

L'Action Collective Education à la Santé (ACCES) propose un accompagnement de 90 Bénéficiaires du RSA (BRSA), présentant des difficultés de santé et orientés par les médecins des pôles d'insertion sur l'ensemble du territoire de Marseille.

L'action axée principalement sur une approche préventive et éducative autour de la santé consiste à aider le public cible à dépasser sa représentation personnelle et/ou culturelle de la maladie constituant un frein majeur à leur inscription dans une démarche de soins et d'insertion.

L'objectif de l'action ACCES vise ainsi à :

- développer les compétences psychosociales des BRSA ;
- redynamiser le bénéficiaire dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en tenant compte de son état de santé et de sa pathologie afin de favoriser son autonomie, améliorer l'estime de soi et optimiser l'expression personnelle afin de redynamiser son potentiel d'insertion voire son projet personnel ;
- permettre au bénéficiaire de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- expliciter au participant et faire accepter les traitements et la démarche de soin auprès du réseau médical de proximité et de droit commun.

Dans ce cadre, le public participe à des séances collectives d'éducation à la santé ainsi qu'à divers ateliers. Les participants de l'action sont suivis individuellement par les éducateurs santé et les psychologues.

Au total, 6 groupes de 15 personnes (soit 2 groupes sur le site Nord à Bougainville et 4 groupes sur le site Centre/Est rue de Rome) sont accueillis de la manière suivante :

**1) des temps collectifs de travail en groupe (2 à 3 demi-journées par semaine et par personne) comprenant :**

- un temps d'information « éducation à la santé » (une demi-journée par semaine) : il s'agit d'un temps d'information dispensé par l'éducateur à la santé, soutenu sur le volet animation du groupe par le psychologue. Il s'agit d'interventions sur le sommeil, l'alimentation, l'activité physique et sur diverses pathologies assurées en collaboration le cas échéant, de partenaires extérieurs comme l'école du dos, l'école de l'asthme, l'UFSBD 13, l'Association des Malades Cardiaques, le Pôle de Santé Hospitalo-Universitaire des quartiers Nord, Santé Croisée (Marseille Diabète), ou bien encore de structures en charge des addictions. Ce temps d'information inclut aussi la connaissance et l'identification des statuts relatifs aux handicapés et leurs prises en charge potentielles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et Cap Emploi.

- un temps d'expression au cours d'ateliers d'expression : (une demi-journée par semaine ou tous les 15 jours) : 6 ateliers (Arts Plastiques, Expression Théâtrale, Bricolage, Décoration, Danse Feeling, Relaxation Dynamique) sont programmés par l'association afin de faciliter la reconstruction du bénéficiaire et lui faire comprendre, le cas échéant, les raisons de ses échecs antérieurs afin de favoriser son insertion.

- des ateliers thématiques autour de la gestion de la douleur « Gestes et Postures » en lien avec le Centre Spécialisé Phocéa mettant en exergue l'intérêt d'un maintien d'une activité physique et d'une hygiène vertébrale afin de limiter les douleurs musculo-squelettiques. Cet atelier diffuse également auprès des participants des conseils de santé et d'hygiène de vie en relation avec les problématiques rencontrées.

L'atelier « Femmes sexualité si on en parlait » en lien avec l'Ecole des Parents et des Educateurs est prévu en direction des participantes.

Enfin, l'atelier « Parler en marchant » est proposé par les psychologues intervenant sur l'action.

**2) des temps individuels avec l'éducateur santé et le psychologue :**

Ce binôme apporte les conditions nécessaires à un accompagnement global de la personne. De fait, une réelle relation interactive s'établit entre les professionnels de santé et le médecin du pôle d'insertion, prescripteur de l'action (la fréquence varie tout au long du déroulement de l'action).

**Le bilan final 2014-2015** de l'action atteste que :

- 104 personnes ont intégré le dispositif au démarrage de l'action. Les situations fréquemment rencontrées répondent à 83% à un besoin d'orientation et à 87% à un besoin d'une aide à la prise de rendez-vous ;
- Le déni d'une pathologie concerne 67% des participants et le refus d'entrer en démarche de soins est rencontré chez 57% du public ;
- A la sortie du dispositif :
  - 1/5 des bénéficiaires s'orientent vers une recherche d'emploi ou de formation ;
  - 1/3 des bénéficiaires s'orientent vers une insertion sociale ;
  - un peu moins de la moitié des personnes reste sur une démarche de soins à poursuivre comme axe principal d'insertion.

**Le bilan intermédiaire de l'action 2015/2016** atteste que 168 personnes ont été positionnées sur l'action ACCES et 90 personnes l'ont intégrée ;

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 juin 2017.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **175.606,00€** à l'association ACPM pour l'action ACCES selon les modalités fixées ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire	Nombre de personnes	Montant de la subvention 2016 Montant 2015	Dossier Date CTD N°GSU Projet
<b>Association de Formation pour la Coopération et la Promotion Méditerranéenne (A.C.P.M.)</b>  Adresse : 48, Bd Marcel Delprat - 13013 Marseille  Nom du Président : M. François TOUCAS	<b>Action collective d'éducation à la santé (ACCES)</b>  01/10/2016 au 30/06/2017	Marseille	90 BRSA	<b>175.606,00 €</b>  <u>Cofinancements :</u> aucun  <u>Montant financé 2015/2016 :</u> 175.605,00€	2016.4/41  CTD du 03/06/2016  INS 000577  Renouvellement 2016/2017

Le BP de l'action est arrêté à la somme de 184.171,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 175.606,00 € pour les financements suivants :

- 18.400,00 € d'intervenants extérieurs pour 8 ateliers d'une demi-journée chacun par semaine ;
- 122.880,00 € de frais de personnel (1,1 ETP de psychologues cliniciens 1,8 ETP d'éducateurs à la santé, 0,5 ETP d'administratif et de coordination, 0,5 ETP d'accueil et des honoraires de supervision) ;
- 34.326,00 € de frais de fonctionnement, de locations et charges afférentes (l'action se déroule sur trois sites différents).

Un autofinancement de 8.565,00 € est par ailleurs demandé à l'association (4,65 % du budget total de l'action).

### **INCIDENCES FINANCIERES**

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

<b>N° de programme</b>	<b>N° d'opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation</b>	<b>Engagement CP</b>
16017	1007149	Education à la Santé	Chapitre 017 Fonction 562 Article 6574	<b>175.606,00 €</b>

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

